

CONTRAT FORMATION REFERENT NUISIBLES IFSv7 A nous retourner complété et signé

convention de formation

Coordonnées ENTREPRISE CLIENTE Société :	1 accès: 125 €HT soit 150 €TTC <input type="checkbox"/> 2 accès : 220 €HT soit 264 €TTC <input type="checkbox"/> 3 accès : 320 €HT soit 384 €TTC <input type="checkbox"/>
Adresse :	Règlement par chèque : <input type="checkbox"/> A l'ordre d'Agroalimentaire Conseil Envoyer à : Agroalimentaire conseil Denis Bornua Technopole Alimentec Rue Henri de Boissieu 01000 Bourg en Bresse
Contact administratif :Mme/M..... Mail : Tel :	Règlement par virement : <input type="checkbox"/> Titulaire du compte sarl Agroalimentaire IBAN : FR76 1080 7000 8002 2214 4312 634 Code Banque : 10807 Code guichet 00080 N° du compte 02221443126 clé RIB 34 BIC CCBPFRPPDJN Domiciliation BPBFC CHATILLON

Entreprise Agro Alimentaire-conseil, Technopole Alimentec, rue Henri de Boissieu, 01000 Bourg-en-Bresse, **organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 82 01 01171 01 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes et de la DIRECCTE.**

Référencée auprès du DATADOCK et certifié Référentiel National Qualité (RNQ) **QUALIOPi** représentée par son Gérant, Monsieur BORNUA Denis

Organisation pédagogique des cours en e-learning : Après le règlement de l'inscription de l'entreprise à la formation Référent Nuisible IFS v7 Agroalimentaire conseil lui transmettra le lien vers la plate-forme des cours et son identifiant, afin qu'il puisse se connecter à sa formation. Cette formation se déroule uniquement via la plate-forme.

Validation : à l'issue de la formation, les stagiaires pourront bénéficier d'un document attestant la réalisation de la formation ainsi qu'un certificat de réussite au QCM final.

Pour Agroalimentaire conseil Denis BORNUA 06 76 94 60 94 denis.bornua@agroalimentaire-conseil.com	Pour le client Date, cachet et signature

Technopole Alimentec, Rue Henri de Boissieu - 01000 Bourg en Bresse
Tél. : 06 76 94 60 94 – denis.bornua@agroalimentaire-conseil.com